



**COMMISSION EUROPÉENNE
OFFICE D'AIDE HUMANITAIRE (ECHO)**

**AIDE HUMANITAIRE
aux populations vulnérables de la
République du Burundi**

PLAN GLOBAL 2004

**Comité d'aide humanitaire
22 janvier 2004**

ECHO/BDI/BUD/2004/01000

SOMMAIRE

<i>EXPOSÉ DES MOTIFS</i>	3
1. RESUMÉ	3
2. CONTEXTE GÉNÉRAL ET SITUATION ACTUELLE	4
2.1. Contexte général	4
2.2. Situation actuelle.....	4
3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES	6
4. STRATÉGIE PROPOSÉE PAR ECHO	7
4.1. Priorités générales d'ECHO.....	7
4.2. Impact de la réponse humanitaire en 2003.....	8
4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions	8
4.4. Évaluation des risques et hypothèses	9
4.5. Stratégie d'intervention proposée par ECHO	10
4.6. Durée.....	10
4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique	10
4.7.1. Montant total de la décision: 15 millions d'euros.....	10
4.7.2. Matrice de programmation stratégique	11
ANNEXES	
Annexe 1: Principaux indicateurs de la situation humanitaire au Burundi.....	13
Annexe 2: Carte du Burundi et des interventions proposées par ECHO	14
Annexe 3: Allocations indicatives par secteur	15
Annexe 4: Liste des précédentes opérations ECHO au Burundi	16
Annexe 5: Assistance des autres donateurs au Burundi en 2003.....	17
Annexe 6: Liste des abréviations	18
<i>Décision de la Commission</i>	19
Annexe: Ventilation des montants alloués.....	21

Exposé des motifs

1. RÉSUMÉ

La stratégie du Plan global 2004 d'ECHO intervient à un moment où le Burundi s'efforce de sortir de la crise qui l'a gravement affaibli socialement et économiquement. La formation d'un nouveau gouvernement transitoire le 24 novembre 2003, qui accorde trois postes ministériels aux anciennes forces rebelles pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et le ministère de la bonne gouvernance à leur chef Pierre Nkurunziza, constitue une étape majeure dans l'effort de longue haleine entrepris pour mettre un terme à la guerre civile qui règne depuis dix ans au Burundi. Le groupe rebelle FNL a toutefois refusé de participer aux négociations et continue à se battre, ce qui rend la situation très incertaine.

De nombreuses questions restent en suspens et des problèmes de violence et d'accès persistant dans au moins six des 17 provinces, la situation a peu évolué en termes de stratégie d'aide humanitaire: près d'un Burundais sur six continue à vivre loin de son foyer et plus de 280 000 personnes vivent dans 230 camps à l'intérieur de leur propre pays. Le Burundi est également très vulnérable aux effets de la politique régionale, étant donné que 800 000 réfugiés burundais environ se trouvent en Tanzanie (légalement ou illégalement). Le programme de retour volontaire dans le pays d'origine lancé par le HCR en 2002 est toujours en cours, mais les éruptions de violence constantes ont jusqu'à présent interdit tout rapatriement à grande échelle.

L'ampleur de la détérioration, qui s'est étendue sur une décennie, laisse peu de perspective d'amélioration immédiate en 2004: l'indice du développement humain (IDH) pour le Burundi a récemment confirmé son rang (171 sur 175). Ce résultat reflète l'impact combiné de la détérioration de divers indicateurs: taux de vaccination (54 % en 2001 contre 83 % en 1993), scolarisation primaire (48 % en 2002 contre 70 % en 1993) et mortalité alarmante des moins de cinq ans (190 pour 1 000 en 2001 contre 100 pour 1 000 en 1993).

L'année 2003 a elle aussi été marquée par diverses épidémies, dont la méningite. Cette année a également été caractérisée par des déplacements de population à Bujumbura en juillet et octobre, à la suite des combats entre l'armée régulière et les groupes rebelles du FNL. Ces incidents sont particulièrement alarmants dans la mesure où ils concernent la capitale. ECHO et ses partenaires ont réagi rapidement à toutes les urgences et continueront à le faire en 2004, grâce à une capacité intégrée de réaction d'urgence plurisectorielle.

ECHO continuera en 2004 à soutenir les interventions humanitaires intégrées entreprises dans les secteurs de la santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'aide d'urgence et l'eau/l'assainissement en faveur des personnes les plus vulnérables. ECHO apportera également une aide aux organisations internationales et aux ONG intervenant dans le domaine psychosocial. Les principaux objectifs par secteur proposés sont les suivants:

- **Déplacés internes/rapatriés:** fournir une assistance d'urgence intégrée aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.
- **Mandats spéciaux:** soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats spéciaux.
- **Assistance technique:** ECHO maintient une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins et de mettre au point des réponses coordonnées, de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission.

L'enveloppe proposée pour le Plan global d'ECHO au Burundi en 2004 est de 15 millions d'euros.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL ET SITUATION ACTUELLE

2.1. Contexte général

La géographie du Burundi n'est pas le résultat de négociations coloniales. C'est la géographie d'un État-nation historique dont les frontières sont tracées par des facteurs naturels, tels que les fleuves et le lac Tanganyika à l'ouest. Néanmoins, le Burundi est affecté depuis 1993 par un violent conflit opposant les communautés tutsi et hutu et plus précisément l'armée gouvernementale aux groupes armés rebelles hutu. Quelque 300 000 personnes ont déjà perdu la vie, les populations sont fréquemment déplacées à la suite des combats, et environ 800 000 personnes se sont réfugiées en Tanzanie. La situation humanitaire, sociale et économique du pays s'est dramatiquement détériorée en plus de dix ans de conflit.

Sous l'égide de Nelson Mandela, un accord de paix a été signé le 28 août 2000 à Arusha par la majorité des partis et acteurs politiques burundais, marquant une avancée importante vers la paix. Toutefois, les deux principaux groupes rebelles, le FNL (Front national de libération) et le CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie), n'ont pas participé aux négociations de paix ni signé l'accord. De plus, ce document n'a pas abordé des éléments essentiels tels que la signature d'un cessez-le-feu, la réforme des forces armées ou la démobilisation et la réinsertion des combattants dans la vie civile. Après plus d'un an de négociations ardues, un gouvernement de transition a été mis en place dans le cadre de cet accord. Il rassemble les principales forces politiques du pays, à l'exception des deux groupes rebelles. En vertu de l'accord, la transition doit durer trois ans divisés en deux périodes de 18 mois. Durant la première période, le pays était dirigé par le président tutsi en exercice, Pierre Buyoya, assisté du vice-président hutu, Domitien Ndayizeye, du parti FRODEBU. La seconde période a débuté le 1^{er} mai 2003, sous la présidence de Domitien Ndayizeye.

Un Comité de suivi de l'application de l'accord d'Arusha (CSA) a également été mis en place en août 2000. Il poursuit maintenant ses travaux à Bujumbura, sous la présidence du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, l'ambassadeur Berhanu Dinka.

La signature de l'*Accord de paix* le 8 octobre 2003 à Pretoria et de l'*Accord global de cessez-le-feu* le 16 novembre 2003 à Dar Es-Salaam entre le gouvernement transitoire du Burundi et le plus puissant groupe de rebelles, la faction du CNDD-FDD dirigée par Pierre Nkurunziza, représente très certainement un grand pas vers la paix au Burundi, bien que le FNL ait de nouveau refusé de participer aux négociations. La formation d'un nouveau gouvernement transitoire le 24 novembre 2003, qui accorde trois postes ministériels aux anciennes forces rebelles pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et le ministère de la bonne gouvernance à leur chef Pierre Nkurunziza, constitue une étape majeure dans l'effort de longue haleine entrepris pour mettre un terme à la guerre civile qui règne depuis dix ans au Burundi.

2.2. Situation actuelle

La situation reste ambivalente résultats ambivalents s'appliquent à la fin de l'année 2003: la signature des accords de paix et de cessez-le-feu concernant le partage des pouvoirs civils et militaires entre le gouvernement du Burundi et le CNDD-FDD laisse espérer un cessez-le-feu permanent et l'intégration du CNDD-FDD dans les forces militaires, le gouvernement et le Parlement du Burundi. En revanche, le FNL n'a pas participé aux négociations de paix et refuse toujours de cesser les combats.

Si le dernier accord de cessez-le-feu entraîne la suspension définitive des hostilités au Burundi, il faudra démobiliser un nombre considérable de combattants et rapatrier des réfugiés. La violence et le banditisme qui règnent encore, bien loin de décroître, empireront dans un premier temps, en particulier si le gouvernement ne parvient pas à résoudre la question de la gestion foncière avant de s'engager dans des activités de rapatriement.

Une force de paix de l'Union africaine a été déployée au Burundi en mai 2003 et renforcée en septembre 2003. Elle comprend 3 500 unités de maintien de la paix originaires d'Éthiopie, du Mozambique et d'Afrique du Sud. La *Mission africaine de maintien de la paix au Burundi* (AMIB) a pour fonction de favoriser le désarmement, la démobilisation et l'intégration des anciens combattants dans les nouvelles forces de défense et de sécurité. Jusqu'à présent toutefois, seul un centre de démobilisation a été créé au Burundi, à Muyange, à 30 km au nord-ouest de Bujumbura. Destiné à loger 2 500 à 3 000 combattants, il accueille actuellement 191 anciens combattants appartenant aux factions minoritaires des deux groupes rebelles, le CNDD-FDD dirigé par Jean Bosco Ndayikengurukiye et le FNL dirigé par Alain Mugabaranbona.

La communauté des donateurs a annoncé des contributions de 830 millions de USD pour la période 2001-2004, destinées à la reconstruction et au soutien du processus de paix au Burundi. La plupart des fonds promis sont néanmoins restés bloqués dans l'attente d'une amélioration de la situation politique. L'aide humanitaire a continué à être engagée et utilisée en 2003, notamment par ECHO (15 millions d'€ en 2003). Plusieurs agences de coopération bilatérale ont accru leur financement, et les États-Unis ont continué à apporter une assistance humanitaire significative, notamment par le biais de l'OFDA. La Commission a également conclu et signé un programme d'aide dans le cadre du 9^e FED, à hauteur de 172 millions d'€ qui se concentre sur le développement rural, la bonne gouvernance et l'aide macroéconomique. La Commission, qui avait alloué 25 millions d'€ au programme de rapatriement du HCR, a de nouveau consacré 25 millions d'€ aux activités de réconciliation et de rétablissement de la paix en 2003.

Les réfugiés burundais sont toujours très nombreux en Tanzanie, malgré l'opération de rapatriement lancée par le HCR en mars 2002 à la demande du Burundi et de la Tanzanie. Quelque 100 000 réfugiés sont rentrés au Burundi jusqu'en novembre 2003, dont 57 000 avec l'aide du HCR. La présence des réfugiés est toujours mal perçue en Tanzanie, qui fait planer la menace d'un rapatriement forcé et ne favorise pas l'intégration des réfugiés. Comme nous l'avons déjà mentionné, un rapatriement massif soudain et non préparé en 2004 aurait de graves conséquences humanitaires.

L'insécurité est présente dans tout le pays et les zones relativement stables, notamment au nord, ne sont pas à l'abri d'un éventuel retournement de situation. Mais pour l'heure, la province de Bujumbura rural et les provinces du sud-est sont les plus menacées. Bujumbura rural reste le théâtre d'incessants combats et déplacements de population: la capitale peut être qualifiée de ville en état de siège.

Le règne de l'insécurité a rendu l'accès aux opérations humanitaires dans la majorité du pays difficile et dangereux. Un accord permanent de cessez-le-feu devrait toutefois faciliter cet accès. En novembre 2003, les Nations unies maintiennent la phase IV (sécurité renforcée) dans six provinces (Cibitoke, Makamba, Bubanza, Bujumbura rural, Bururi et Rutana), et des consignes de sécurité très strictes restent valables dans tout le pays. Les travailleurs humanitaires restent des cibles potentielles. En juillet 2003, les rebelles ont kidnappé quatre d'entre eux à Makamba. En août, la résidence d'une ONG à Kayanza a été cambriolée. En octobre, on a tiré sur un véhicule de MSF à Ruyigi. Fort heureusement, aucun de ces incidents n'a fait de blessés.

3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

La situation politique au Burundi demeure extrêmement changeante. Les conditions de vie des habitants sont difficiles. Ces derniers sont constamment menacés par la violence, après une décennie de guerre et de déplacements, et souffrent d'un accès toujours plus faible à des soins de santé de plus en plus médiocres. L'IDH publié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en juillet 2003 a de nouveau placé le Burundi parmi les pays les plus démunis (171^e sur 175). Les effets cumulés d'une guerre civile de dix ans sont alarmants:¹

- 250 000 à 300 000 personnes, pour la plupart des civils, ont été tuées depuis 1993;
- L'espérance de vie est passée de 53,8 en 1992 à 40,9 en 2001;
- Il n'y a qu'un médecin pour 100 000 personnes;
- Le taux de mortalité infantile a presque doublé, passant de 100 pour 1 000 en 1993 à 190 pour 1 000 en 2001;
- Plus de 58 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté;
- Un taux élevé de 69 % de la population souffre de malnutrition.

Leur dénuement est aggravé par le traumatisme d'un déplacement forcé et la violence ultérieure dont ils sont les témoins ou les victimes.

Il est donc plus que probable que la crise humanitaire perdure en 2004. L'ensemble de la population est menacée, mais la situation et le degré de vulnérabilité ne sont pas uniformes. Des actions de développement peuvent être mises en œuvre dans certaines zones, mais les plus vulnérables doivent bénéficier d'une aide humanitaire.

Groupes vulnérables:

Déplacés internes: Les habitants les plus vulnérables du Burundi sont les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil, les réfugiés et les rapatriés, les femmes et les enfants, et notamment les enfants qui sont chefs de famille. Quelque 281 000 déplacés internes continuent à vivre dans 230 camps disséminés dans la campagne.

D'après les estimations, environ 100 000 personnes par mois sont contraintes de fuir temporairement leur foyer, souvent sur-le-champ, car des combats se déclenchent et plongent leurs communautés dans la terreur.

Certains camps créés depuis longtemps deviennent des lieux d'habitation permanents (processus connu sous le nom de « villagisation »). Cette « villagisation », concept étranger au Burundi où l'habitat est dispersé sur les collines, peut efficacement stimuler le développement socio-économique en regroupant les infrastructures sociales et économiques, mais peut aussi être utilisée à des fins politiques contre la volonté des populations. ECHO restera donc très prudent à cet égard et évaluera les sites au cas par cas, en fonction du degré de vulnérabilité des populations concernées et de leur volonté de rester dans ces sites. ECHO se concentrera sur les sites de déplacés internes les moins

¹ p. 5, appel à l'aide humanitaire (CAP) des Nations unies, Burundi 2004.

assistés, souvent situés dans des zones rurales très instables. Les populations ont besoin d'assistance lors de leur déplacement et de leur rapatriement. Les familles et communautés des zones accueillant les déplacés sont également vulnérables, car elles ne disposent pas de réserves suffisantes pour les nouveaux arrivants et sont exposées aux dangers et tensions liés à la présence de nombreuses personnes déplacées.

Réfugiés et rapatriés: Les Burundais font partie des nationalités les plus dispersées d'Afrique: plus de 800 000 Burundais continuent à résider en Tanzanie, dont 326 000 officiellement enregistrés par le HCR (novembre 2003). D'autres sont disséminés dans les villages et les communautés, souvent depuis le début des années 1970. Le programme de rapatriement volontaire lancé par le HCR en 2002 est toujours en cours, mais les éruptions de violence constantes ont jusqu'à présent interdit tout rapatriement à grande échelle. Les réfugiés et les rapatriés sont particulièrement vulnérables et doivent être traités en conséquence dans tous les programmes humanitaires. L'éventualité d'un rapatriement massif depuis la Tanzanie fera l'objet d'une surveillance constante, afin de pouvoir prendre les mesures adaptées.

Femmes, adolescents et enfants: Les femmes et les enfants chefs de famille sont plus vulnérables et doivent être particulièrement pris en considération. Les taux de mortalité infantile et maternelle atteignent des seuils alarmants,² en raison de l'insécurité alimentaire, de la faible qualité des soins et de l'accès restreint à ceux-ci. Conscient du niveau alarmant des viols et de la violence dans l'ensemble du pays, ECHO a accordé une attention particulière aux questions psychosociales, afin d'aider notamment les femmes, les adolescents et les enfants traumatisés à affronter les effets de la guerre et à poursuivre le cours de leur existence.

4. STRATÉGIE PROPOSÉE PAR ECHO

4.1. Priorités générales d'ECHO

Approche fondée sur les besoins: Le Burundi occupe actuellement le deuxième rang dans le classement ECHO des pays vulnérables (méthodologie GINA). La crise du Burundi est régulièrement classée parmi les plus graves du monde. La question des besoins est développée dans la section 3 ci-dessus et l'annexe 1.

ECHO se concentre par définition sur les plus vulnérables, notamment les enfants de moins de cinq ans (qui sont la cible spécifique des programmes de nutrition et de vaccination), mais des mesures seront introduites en 2004 pour assister les femmes, les adolescents et les enfants victimes de troubles psychosociaux à la suite du conflit. Les partenaires seront également incités à intégrer ces mesures dans les soins de santé financés par ECHO et les programmes psychosociaux (voir également la section 4.5. et l'annexe 3).

Le Burundi se rapprochant de la paix, une approche constructive « *LRRD* » sera d'autant plus importante en 2004, et ECHO continuera à coopérer avec d'autres services de la Commission et à rechercher des donateurs multilatéraux et bilatéraux afin de développer les synergies. (Voir également la section 4.3 ci-après.)

² Mortalité maternelle: 800-1 300 pour 100 000 naissances vivantes; mortalité chez les enfants de moins de cinq ans: 190 pour 1 000 naissances vivantes (Unicef 2002).

4.2. Impact de la réponse humanitaire en 2003

L'assistance humanitaire précédemment accordée en réponse à la crise burundaise a joué un rôle crucial en répondant aux besoins les plus pressants d'une population extrêmement vulnérable affectée par plus d'une décennie de conflits et de déplacements.

En termes de secteurs d'intervention, la stratégie élaborée et affinée avec nos partenaires au cours de ces dernières années se concentre sur: (1) les soins de santé (environ 33 % des fonds en 2003); (2) la nutrition (17 %); (3) la sécurité alimentaire (20 %), (4) l'eau et l'assainissement (17 %), (5) les produits non alimentaires tels que l'équipement scolaire (6 %), (6) la coordination et la logistique (4,5 %) et la protection (2,5 %). Dans l'intérêt de la transparence et de l'efficacité, des lignes directrices ont été progressivement définies avec les partenaires pour les secteurs (1) et (2). Elles déterminent le type d'activités qu'ECHO est prêt à financer, ainsi que les indicateurs de résultats recommandés et les fourchettes indicatives de coûts unitaires. ECHO se prépare également à inclure une capacité intégrée de réponse d'urgence dans les secteurs d'intervention santé/nutrition, aide alimentaire, produits non alimentaires et eau/assainissement. Outre le programme prévu, ECHO et ses partenaires ont répondu à plusieurs urgences, telles que le financement d'une campagne de vaccination visant à enrayer une épidémie de méningite.

Le manque d'accès à l'aide est demeuré problématique dans certaines régions, de même que l'accès à des soins de qualité pour la population vulnérable. Dans ce contexte, ECHO poursuivra ses efforts de protection des personnes vulnérables et continuera à soutenir les activités d'OCHA en 2004.

4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions

Commission: DG Développement/EuropeAid

ECHO a collaboré avec la DG Développement (DEV) et EuropeAid (AIDCO) afin d'achever le Document de stratégie du 9^e FED (115 millions d'€ pour l'enveloppe A et 57 millions pour l'enveloppe B). Le programme du 9^e FED a été signé le 9 septembre 2003. Il renouvelait la possibilité de soutenir le programme de santé à Buzanza, programme précédemment transféré par ECHO à DEV, dans le cadre d'un projet intitulé *Réhabilitation sanitaire dans cinq provinces*. Les priorités du 9^e FED sont le développement rural (49 %), la bonne gouvernance (15 %) et l'aide macroéconomique (27 %).

L'aide mise à disposition du Burundi au titre des précédents FED s'élève à 285 millions d'€ Les principaux programmes en cours au titre du 7^e FED sont le *Programme de réhabilitation au Burundi (PREBU)* et le *Programme de réhabilitation sanitaire dans cinq provinces*. Du point de vue des liens avec ECHO, le *Programme de réhabilitation sanitaire dans cinq provinces* est le projet pilote le plus significatif.

Comme cela a déjà été mentionné, DEV/Aidco a approuvé une aide de 25 millions d'€ conformément à l'article 255 de l'accord de Lomé IV bis, pour préparer le rapatriement des personnes réfugiées en Tanzanie à l'aide du HCR.

ECHO est également en train de transférer une partie de son programme d'aide alimentaire à la ligne budgétaire d'AIDCO responsable de la sécurité alimentaire. Cette évolution se poursuivra avec l'approche LRRD, notamment si le processus de paix est consolidé et si le rapatriement des réfugiés burundais de Tanzanie est confirmé.

Autres donateurs et institutions

En réponse aux lacunes de la coordination de l'assistance humanitaire, les Nations unies ont lancé le premier appel consolidé interagence (CAP) en 1991. Elles ont ensuite affiné leur politique en introduisant un Plan d'action humanitaire commun (CHAP), qui inscrit le CAP dans le cadre d'une stratégie humanitaire plus vaste pour les crises particulières, et qui réunit les activités des ONG et des donateurs, qu'ils soient par la suite impliqués ou non dans le CAP. Enfin, certaines faiblesses au niveau du comportement des donateurs ont été relevées dans les conclusions de la conférence de Stockholm sur le « Good humanitarian donorship » (2003). Le plan de mise en œuvre de ces principes prévoit d'introduire une nouvelle approche pour optimiser les résultats dans le secteur humanitaire et propose le Burundi comme pays pilote en 2004.

Étant donné qu'ECHO fournit une part significative de l'aide humanitaire au Burundi et finance de nombreuses ONG et agences des Nations unies, des réunions de coordination sectorielle ont été organisées avec les autres acteurs humanitaires afin d'éviter les chevauchements, d'examiner et d'adopter les solutions les plus efficaces, et d'optimiser l'impact des fonds disponibles. Le soutien financier d'ECHO à OCHA renforce également la coordination humanitaire.

Dans le cadre de la programmation du Plan global 2004, ECHO a employé une approche participative et consulté de nombreux intervenants: il a notamment organisé des ateliers thématiques avec ses partenaires en septembre 2003, produit un compendium des dossiers décrivant les stratégies d'interventions des partenaires en 2003, et consulté ces derniers à propos des résultats du Plan global 2003. La stratégie proposée par ECHO pour 2004 a également été exposée aux partenaires du Burundi et de Bruxelles et examinée par eux, à l'occasion de l'exercice de programmation ECHO, en novembre 2003. Cette consultation s'est étendue aux représentants des États membres au Burundi, à la Délégation européenne, aux autres programmes de la CE au Burundi, aux responsables géographiques des DG AIDCO et DEV, à certaines autorités locales (gouverneurs, médecins provinciaux), aux autorités nationales (ministère de la santé), et aux représentants des Nations unies au Burundi. Ce processus avait pour objectif de concevoir des opérations d'assistance coordonnées et transparentes en 2004.

4.4. Évaluation des risques et hypothèses

Le principal risque est la rupture des pourparlers de paix, qui entraînerait une reprise de la guerre ouverte et d'autres hostilités, ainsi qu'une aggravation brutale de la souffrance humaine et des besoins humanitaires, au-delà de la portée des programmes d'assistance humanitaire actuels.

D'autres risques sont liés à l'escalade de l'insécurité qui pourrait être provoquée par des groupes exclus de l'actuel processus de paix. Une telle escalade réduirait l'accès à l'aide humanitaire et la sécurité de cette aide. L'exploitation des rapatriés par les autorités, les conflits avec la population locale sur le chemin du retour, et la réinsertion problématique des anciens éléments militaires constituent d'autres risques possibles.

En revanche, un scénario idéal résultant de la mise en œuvre d'un accord de paix équitable, global et durable pourrait conduire à une amélioration radicale de l'accès et des conditions générales, ce qui provoquerait également un dépassement des capacités des programmes d'aide et de la planification actuels.

ECHO, avec l'aide de la Délégation, continuera à préconiser l'aide humanitaire chaque fois que nécessaire, en sachant que le fait que l'aide humanitaire est efficacement acheminée via les ONG est perçu par certains comme empêchant ou retardant le développement du pays d'une certaine façon.

4.5. Stratégie d'intervention proposée par ECHO

L'objectif principal est de maintenir les taux de mortalité et de morbidité des groupes ciblés de la population dans les limites des seuils d'alerte. L'aide d'ECHO se concentrera sur les régions les plus affectées par l'insécurité (provinces du sud-est et de Bujumbura rural), mais s'adressera également à toutes les personnes vulnérables dans l'ensemble du pays.

ECHO ne prévoit pas de changement concernant le niveau élevé des besoins ou la nature plurisectorielle de l'aide. Toutefois, afin de rendre l'action d'ECHO plus efficace, on a demandé aux ONG et aux organisations internationales de présenter une proposition de projet intégrée par objectif. La stratégie d'intervention d'ECHO en 2004, conçue dans la lignée des opérations précédentes, se concentre sur les objectifs spécifiques suivants:

- **Déplacés internes/rapatriés:** une assistance d'urgence intégrée est fournie aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.
- **Mandats spéciaux:** les agences internationales sont soutenues dans l'exécution de leurs mandats spéciaux.
- **Assistance technique:** ECHO maintient une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins et de mettre au point des réponses coordonnées, de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission.

4.6 Durée

La durée de la mise en œuvre de cette décision sera de 18 mois, à compter du 1^{er} février 2004. Ce délai est rendu nécessaire par les incertitudes de l'environnement sécuritaire et l'impossibilité fréquente d'accéder à de vastes régions (accès refusé, terrain difficile, pluies saisonnières).

Si la mise en œuvre est suspendue pour cause de force majeure ou pour toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte pour le calcul de la durée de la décision. Toutefois, si la durée de la suspension dépasse le tiers de la durée prévue pour une opération donnée, la Commission se réserve le droit d'annuler et de liquider le contrat concerné. Dans ce cas, la procédure prévue par le contrat-cadre de partenariat à cet effet sera appliquée.

4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique




4.7.1. Montant total de la décision: 15 millions d'€

4.7.2. Matrice de programmation stratégique Burundi 2004

Objectif principal	Les taux de mortalité et de morbidité des populations ciblées sont maintenues dans les limites des seuils d'alerte, et le processus de réinstallation et de stabilisation est soutenu dans la mesure du possible par des activités intégrées adaptées		
Objectif spécifique 1	Activités	Apports: 11,85 millions d'€	Résultats ciblés/indicateurs
<p>Déplacés internes/rapatriés: Fournir une assistance d'urgence intégrée aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.</p>	<p>Santé primaire et secondaire: 1/ Prévoir surveillance et réaction d'urgence 2/ Soutenir les programmes nationaux visant à enrayer la malaria et les autres épidémies 3/ Soutenir le système de santé dans le cadre d'une approche horizontale conditionnelle: • gratuité des soins pour les indigents • approche intégrée de l'appui aux centres de santé • transparence financière et utilisation des recettes pour les bénéficiaires • absence de principe de recouvrement des frais</p> <p>Santé et aspects psychosociaux: 1/ Améliorer la coordination humanitaire, les flux d'information, le conseil et la formulation des politiques, afin de renforcer les capacités au sein de la communauté et de sensibiliser les acteurs politiques 2/ Garantir les droits des enfants et des femmes à la paix, la protection, la survie et la participation 3/ Améliorer la compréhension et le respect du droit humanitaire international et des principes humanitaires parmi les divers participants, groupes et entités</p> <p>Nutrition: 1/ Répondre aux urgences grâce aux capacités de surveillance et de réaction d'urgence 2/ Traiter les personnes souffrant de malnutrition aiguë durant les pics de malnutrition (application de programmes d'alimentation thérapeutique et complémentaire, conformément aux preuves anthropométriques de taux de malnutrition aigus (normalement > 10 % chez les enfants de moins de 5 ans) 3/ Assurer la continuité des soins en intégrant l'alimentation thérapeutique et complémentaire dans les centres de santé et les hôpitaux hors des périodes de crise (phase 2)</p> <p>Sécurité alimentaire: 1/ Relancer la production agricole et prévenir la malnutrition 2/ Effectuer une distribution ciblée de produits alimentaires, semences et outils aux familles dont les enfants souffrent de malnutrition, aux déplacés et aux autres groupes vulnérables</p> <p>Eau et assainissement 1/ Prévoir surveillance et réaction d'urgence 2/ Répondre aux besoins à long terme des déplacés en termes d'eau et d'hygiène, afin de réduire l'incidence des maladies hydriques 3/ Répondre aux besoins des personnes vulnérables et de l'infrastructure sociale à proximité des sites accueillant les déplacés (éducation en matière d'hygiène par exemple).</p> <p>Produits non alimentaires: 1/ Effectuer une distribution ciblée d'abris familiaux et autres produits non alimentaires.</p>	<p><u>Partenaires potentiels:</u> ACF, Caritas, Care, CISV, Cordaid, DWHH, GVC, CICR, IRC, LVIA, FAO, MSF, Croix-Rouge, Solidarités, Tear Fund, UNICEF, PAM, HCR, OCHA, OMS</p>	<p>Santé primaire et secondaire: les épidémies sont détectées et enrayerées, et les habitants des zones ciblées (femmes et enfants notamment) ont un accès équitable aux soins de santé de base.</p> <p>Aspects psychosociaux: - Compréhension et accord parmi les acteurs humanitaires en ce qui concerne les conditions humanitaires, les actions requises et les politiques de protection des droits de l'homme. - Activités de défense et de mobilisation sociale afin d'encourager l'application des droits des femmes et des enfants et de sensibiliser les acteurs politiques. - Renforcement des organisations du secteur psychosocial au niveau communautaire.</p> <p>Alimentation et nutrition: les taux de malnutrition aiguë des groupes de population ciblées sont maintenus dans les limites des seuils d'alerte, grâce à des programmes intégrés de nutrition et de sécurité alimentaire.</p> <p>Produits non alimentaires & eau/ assainissement: les familles nouvellement déplacées reçoivent des articles de première nécessité, et la réinstallation est si possible favorisée par des activités intégrées adaptées.</p>

<i>Objectif spécifique 2</i>	<i>Activités</i>	<i>Apports: 3 millions d'€</i>	
Mandats spéciaux: soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats spéciaux		<u>Partenaires potentiels:</u> CICR, OCHA, UNICEF, OMS	CICR : support au mandat de protection OCHA : support au mandat de coordination UNICEF : support au mandat enfants WHO : support au mandat santé
<i>Objectif spécifique 3</i>	<i>Activités</i>	<i>Apports: 0,15 million d'€</i>	
Assistance technique: ECHO maintient une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins et de mettre au point des réponses coordonnées, de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission			Capacité du terrain ECHO assurant une réponse coordonnée tournée vers le besoin
Évaluation des risques:	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une rupture des pourparlers de paix entraînerait une reprise de la guerre ouverte et des autres hostilités, ainsi qu'une aggravation brutale de la souffrance humaine et des besoins humanitaires, au-delà de la portée des programmes d'assistance humanitaire actuels ✓ Un scénario idéal résultant de la mise en œuvre d'un accord de paix équitable, global et durable pourrait conduire à une amélioration radicale de l'accès et des conditions générales, ce qui provoquerait également un dépassement des capacités des programmes d'aide et de la planification actuels 		
Hypothèses:	Le contexte général en matière de politique et de sécurité évolue favorablement. Les besoins humanitaires se maintiennent globalement au même niveau, ou augmentent éventuellement. L'aide internationale progresse, mais la majorité de cette aide s'éloigne de l'assistance humanitaire pure.		
TOTAL		15 millions d'€	

Annexe 1: Principaux indicateurs de la situation au Burundi

III	Indice global d'évaluation des besoins humanitaires (GINA 2004)		Feuille n° V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XII
  		RDH 2003 PNUD Indice du développement humain IDH	RDH 2003 PNUD Indice de pauvreté humaine IPH	CRED Catastrophes naturelles	HIK 2003 Conflits	Réfugiés / PIB par habitant	Déplacés internes / Population totale	PNUD: RDH 2003 % d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale	UNICEF Enfants Taux de mortalité des moins de 5 ans	OCDE APD / par tête	OCDE APD / par tête
Classement des pays (APD incluse)		2003	1995-2001	1995-2001	2003	1990-2003	2000-2003	2001-2003	1995-2001	2001	1999-2001
	Pays	Moyenne	Classement	Classement	Classement	Classement	Classement	Classement	Classement	Classement	Classement
1	(République démocratique du Congo)	2,8	3	3	1	3	3	3	3	3	3
2	Burundi	2,7	3	3	2	3	3	3	3	3	2
46	Tanzanie	2,0	3	2	2	0	3	0	3	3	2

Paramètres du classement: niveau des besoins

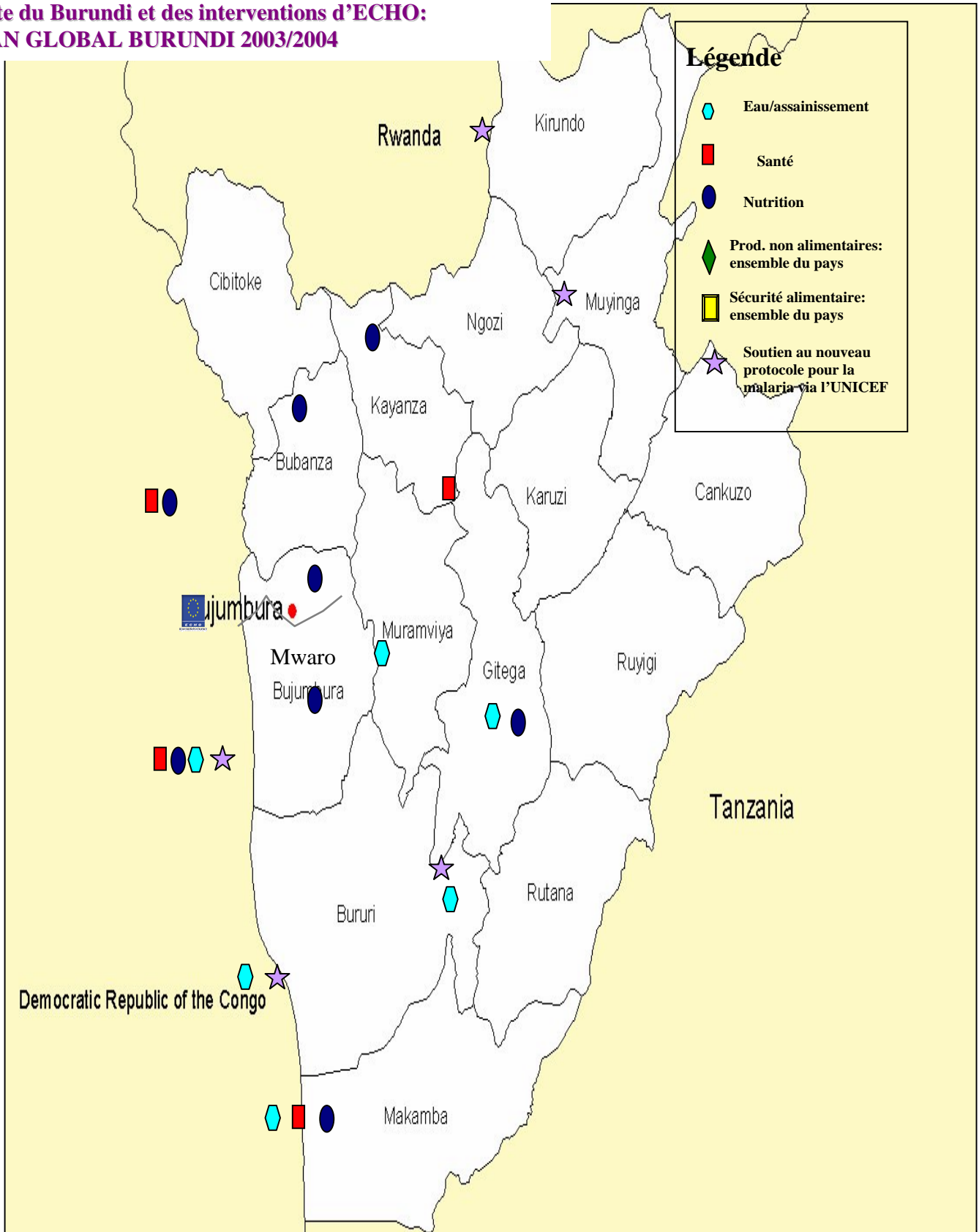
Perspective comparative (132 pays en développement)

Élevé	E	3	>= 2,11111			Élevé
Moyen	M	2	>= 1,42957	<=	2,10000	Moyen
Faible	F	1		<=	1,44440	Faible
Données inexistantes ou non pertinentes	x	0				Données inexistantes ou non pertinentes

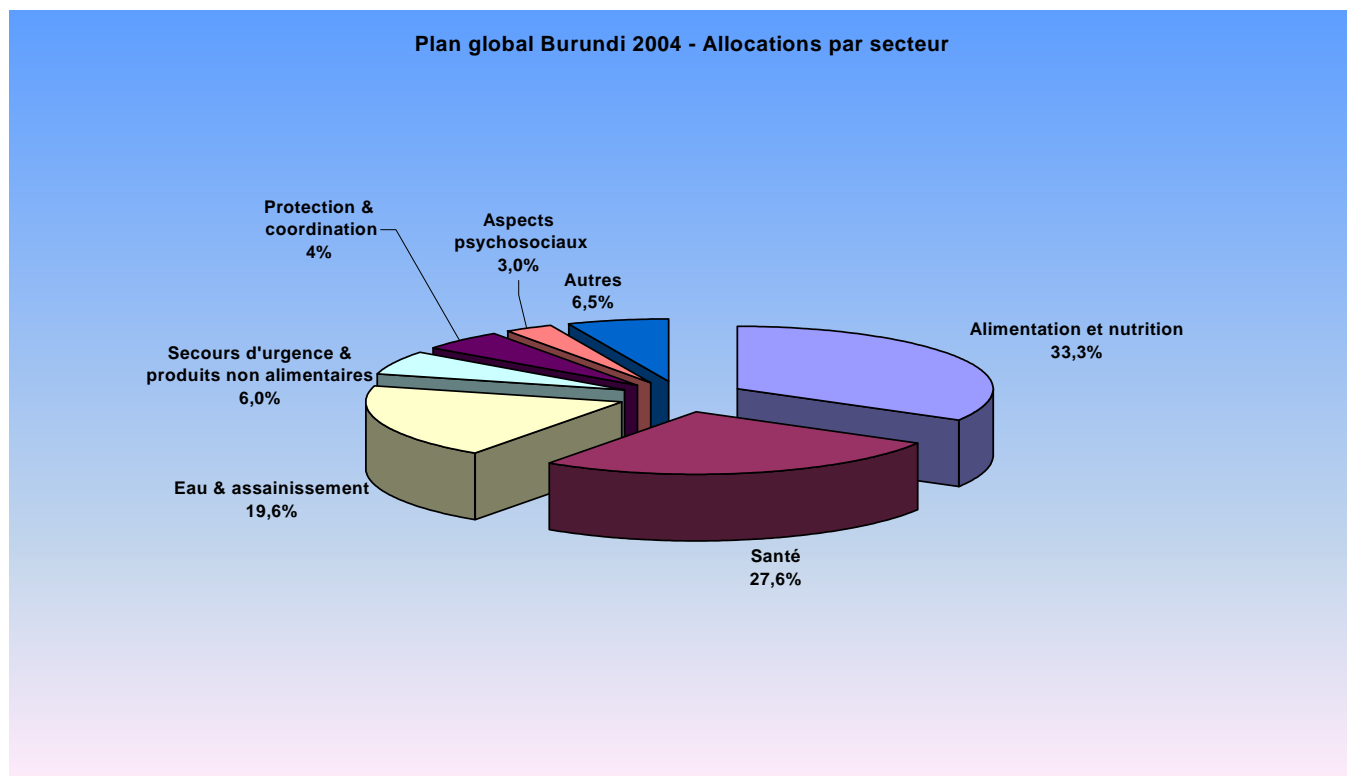
Note: Le projet d'évaluation globale des besoins d'ECHO pour 2004 a été présenté lors du CAH de septembre 2003. Les sources d'information sont l'OCDE, le CRED, le HIK et les organisations des Nations unies. Ce projet complète l'évaluation des besoins sur le terrain. Le tableau ci-dessus étudie la situation humanitaire générale de ces pays dans une perspective comparative combinant huit indicateurs globaux. Le tableau se fonde sur les données réunies par des organisations internationales telles que l'UNICEF, le HCR, etc. au cours de ces dernières années au niveau national. Les données ne sont pas nécessairement fiables, étant donné le contexte d'instabilité dans lequel elles ont été collectées. De par leur caractère très général, il est possible qu'elles ne reflètent pas précisément les zones les plus vulnérables au niveau sous-régional. Elles fournissent toutefois une indication générale sur la gravité de la situation humanitaire dans une perspective comparative en l'absence d'autres données plus fiables. Cette méthode classe les pays selon une échelle de 1 (faibles besoins) à 3 (besoins élevés) pour chaque indicateur, et indique la moyenne de tous les indicateurs.

Annexe 2:

**Carte du Burundi et des interventions d'ECHO:
PLAN GLOBAL BURUNDI 2003/2004**



Annexe 3: Allocations indicatives par secteur



Annexe 4: Liste des précédentes opérations ECHO au Burundi

Liste des précédentes opérations ECHO au Burundi				
		2001	2002	2003
Numéro de décision	Type de décision	EUR	EUR	EUR
BDI/210/2001/01000	Plan global	20 000 000		
BDI/210/2002/01000	Plan global		17 500 000	
BDI/210/2003/01000	Plan global			15 000 000
	Sous-total	20 000 000	17 500 000	15 000 000
	Total	52 500 000		

Date : 20/11/2003

Source : HOPE / ECHOSTAT

Annexe 5:

Assistance des autres donateurs au Burundi en 2003

1. États membres de l'UE		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Belgique	3 260 417 ¹	ECHO	15 000 000	Canada	2 120 440
Danemark	390 765 ¹	DEV/AIDCO	17 774 227 ³	Chypre	5 000
France	232 986 ²		3 500 000 ⁴	Aide privée/ONG/Intern.	110 000
Allemagne	1 607 000 ¹		28 180 000 ⁵	Norvège	2 107 956
Pays-Bas	1 161 000 ¹	EURON AID	500 000	Suisse	1 179 781
Espagne	150 000 ²			États-Unis	3 730 618
Suède	1 830 000 ²				
Royaume-Uni	171 112 ¹				
Sous-total	8 803 280	Sous-total	64 954 227	Sous-total	9 253 795
		Total général	83 011 302		

Date: 18/11/2003, taux de change utilisé: 1 EUR = 1 USD

- 1) Sources: Rapports en 14 points d'ECHO pour les États-membres:
<https://hac.cec.eu.int> & Reliefweb Financial Tracking System:
<http://www.reliefweb.int/fts>
- 2) Source: Reliefweb Financial Tracking System:
<http://www.reliefweb.int/fts>
- 3) Source: DG DEV (jusqu'au 18/11/2003), y compris les programmes des 7^e et 8^e FED (cf. page 7).
- 4) Cette somme comprend 500 000 € pour soutenir l'accord de cessez-le-feu (signé par le gouvernement du Burundi et les FDD à la fin décembre 2002), acheminés par le biais du PAM, et une aide prévue de 3 millions d'€ au titre de la ligne budgétaire consacrée à l'aide alimentaire.
- 5) Cette somme comprend la première allocation de l'enveloppe B au titre du 9^e FED, incluant 25 millions d'€ pour le maintien de la paix et 3,18 millions d'€ au titre de l'instrument FLEX (18/11/2003).

Annexe 6: Liste des abréviations

ACF	Action contre la faim
AIDCO	Office de coopération EuropeAid
AMIB	Mission africaine de maintien de la paix au Burundi
CAP	Appel à l'aide humanitaire
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CISV	Comunità Impegno, Servizio Volontariato
CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces pour la défense de la démocratie
Cordaïd	Organisation catholique de secours et de développement
DWHH	Deutsche Welthungerhilfe
FLEX	Financement des fluctuations à court terme des recettes d'exportation
FNL	Front national de libération
GVC	Gruppo de Volontariato Civile
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IRC	Comité de secours international
LRRD	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
LVIA	Associazione internazionale volontari laici
MSF	Médecins sans frontières (B, CH, F, NL)
NFI	Produits non alimentaires
OCHA	Office de coordination des affaires humanitaires
OFDA	Bureau d'assistance aux catastrophes à l'étranger (États-Unis)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PIE	Programme d'immunisation élargi
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PREBU	Programme de réhabilitation au Burundi
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

DÉCISION DE LA COMMISSION

DU ...

relative au **financement d'opérations humanitaires sur le budget général de l'Union européenne**
au **BURUNDI**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant les Communautés européennes,

vu le [règlement \(CE\) 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire](#)³, et notamment son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1. Le Burundi connaît un état de conflit depuis 1993.
2. Ce conflit a provoqué de vastes déplacements régionaux de réfugiés, à destination de la Tanzanie notamment, qui accueille 800 000 Burundais.
3. Ce conflit a également provoqué le déplacement interne de quelque 300 000 personnes qui vivent dans 230 camps à l'intérieur de leur propre pays.
4. Des années de guerre et de déplacements ont entraîné la disparition totale des services de base à la population, engendrant ainsi des taux élevés de morbidité et de mortalité.
5. Afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une assistance technique sur le terrain.
6. Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire au Burundi devraient être financées par la Communauté sur une période de 18 mois.
7. Il est estimé qu'un montant de 15 millions d'€ provenant de la ligne 230201 du budget général de la Communauté européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux personnes vulnérables en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.
8. Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, le Comité d'aide humanitaire (CAH) a émis un avis favorable le 22/01/2004.

³ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6.

DÉCIDE:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve l'octroi d'un montant total de 15 millions d'euros en faveur d'opérations d'aide humanitaire (Plan global) pour les populations vulnérables de la République du Burundi, au titre de la ligne 230201 du budget général de l'Union européenne.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement (CE) 1257/96 du Conseil, ces opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
 - Déplacés internes/rapatriés: fournir une assistance d'urgence intégrée aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.
 - Mandats spéciaux: soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs missions de protection et de coordination.
 - Assistance technique: ECHO maintient une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins et de mettre au point des réponses coordonnées, de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission.
3. Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20 % du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euros.

Article 3

1. La mise en œuvre de la présente décision s'étend sur une période de 18 mois, à compter du 1^{er} février 2004. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision seront éligibles à compter de cette date.
2. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de force majeure ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

1. La présente décision prend effet le 1^{er} février 2004.

Fait à Bruxelles, [*date à insérer par le SG*]

Par la Commission

[*nom à insérer par le SG*]

Membre de la Commission

Annexe:

Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (€)
Objectif spécifique 1	
Déplacés internes/rapatriés: fournir une assistance d'urgence intégrée aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.	11.850.000
Objectif spécifique 2	
Mandats spéciaux: soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats spéciaux.	3.000.000
Objectif spécifique 3	
Assistance technique: ECHO maintient une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins et de mettre au point des réponses coordonnées, de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission.	150.000
TOTAL	15 000 000